

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LNR DU 13 MARS 2025

LANCEMENT DU PROCESSUS ELECTORAL ET APPEL A CANDIDATURES POUR LES PERSONNALITES QUALIFIEES

PARIS, LE 9 JANVIER 2025

Afin de renouveler les membres de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR), une Assemblée Générale électorale est organisée le 13 mars 2025.

Dans ce cadre, l'appel à candidatures auprès des clubs pour la désignation des 10 représentants de clubs amenés à devenir membres du Comité Directeur (6 en TOP 14, 4 en PRO D2) et ainsi que le processus de désignation des représentants de la FFR (et personnalités qualifiées désignées par elle) et des syndicats UCPR, PROVALE et TECH XV ont été lancés en jour.

Un appel à candidatures est également lancé au travers de ce communiqué pour les six (6) postes de **personnalités qualifiées**, dont trois (3) sont de sexe féminin et trois (3) de sexe masculin, qui seront membres de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur. Cet appel à candidatures est disponible sur le site internet de la LNR www.lnr.fr.

Conformément à l'article 19 des Statuts de la LNR, toute candidature à ce poste devra être transmise à la LNR (à l'attention du Directeur Général) **au plus tard le mardi 11 février 2025** (date limite de présentation à la LNR de la lettre recommandée ou de tout moyen garantissant la réception de la candidature en ce compris l'e-mail aux adresses suivantes : emmanuel.eschaliere@lnr.fr et verane.pion-stefani@lnr.fr) et mentionner **les nom, prénom, adresse, le cas échéant numéro de licence FFR en cours de validité du candidat, ainsi que la mention selon laquelle il se présente au titre du collège des personnalités qualifiées**. Chaque candidat(e) au collège des personnalités qualifiées doit également :

- (i) soit attester **ne pas être dans une ou plusieurs des situations d'incompatibilité** prévues par l'article 8-1-d) des statuts de la LNR, ou
- (ii) soit s'engager à **mettre sa situation en conformité** dans les délais prévus au même article.

La candidature au poste de personnalité qualifiée pour être membre de l'Assemblée Générale vaut également candidature pour être membre du Comité Directeur.

Par ailleurs, conformément à l'article 29 des Statuts de la LNR, **les personnes candidates à l'élection au Comité Directeur et souhaitant également se porter candidates à la Présidence de la LNR doivent, au plus tard le mardi 11 février 2025** (date limite de présentation de la lettre recommandée ou de tout moyen garantissant sa réception), **expressément candidater au poste de Président et s'engager à se mettre en conformité, en cas d'élection à la présidence, avec les règles d'incompatibilité** prévues par les Statuts de la LNR (article 29-6) dans les délais prévus par ceux-ci.

Les Statuts de la LNR sont disponibles sur son site Internet www.lnr.fr. Les conditions d'éligibilité au poste de personnalité qualifiée sont énoncées aux articles 8, 18 et 29 des Statuts.

Adresse d'envoi des candidatures :

Ligue Nationale de Rugby
Mr Emmanuel ESCHALIER - Directeur Général
9 rue Descombes
75017 PARIS
emmanuel.eschaliere@lnr.fr et verane.pion-stefani@lnr.fr

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51